L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 24 JUILLET 1848.

DE NOTRE EXTRA DE SAMEDI.

FRANCE.

Nous puisons dans les journaux français qui nous sont parvenus, à Presse, les Débats, le National, le Siècle jusqu'et y compris le 28, les détails suivans sur les événements sanglants dont Paris a été le théâtre les 24, 25 et 26 juin dernier.

Parmi ces détails souvent contradictoires que nous trouvons dans les journaux, nous avons relevé avec certitude les noms suivans des victimes. Morts—l'archevêque Affre, les généraux Négrier, Bréa, Regnault, nommé dans la nuit du 25, le capitaine d'Etat-major Mangin, Beaudon fils, Thuilier et Laroque, tous deux gérants du *P. Duchesne*.

Blessés:—Les généraux Bedeau, Duvivier, Lafontaine, François, Korte, Damesme, nommé dans la nuit du 25, le cap. Hutteau d'Origny, Bourdon, Marée, les lieutenants-colonels Vernon, de la garde mobile, Michel, de l'artillerie parisienne, Crity, de la 1re légion, le chef d'escadron Baise, de l'artillerie parisienne, les capitaines Mongenot de la 2me légion, Brasset de la 11me, le lieutenant Pingret de la garde mobile, Dubos, agent de change Reimusat, fils du député, les représentants Sarrans, Charbonnel, Havin, Edg. Quinet, Dornès et Bixio.

ÉVÉNEMENS DE PARIS.

L'émeute embrassait le faubourg St-Martin, le faubourg du Temple et le faubourg St-Antoine, sur la rive droite de la Seine. Sur la rive gauche elle embrassait le Panthéon, la rue St-Jacques, la rue de la Cité et les abords du pont St-Michel, la place Maubert et le pont de l'Hôtel-Dieu.

Les deux points les plus forts de l'insurrection étaient le pâté de maisons situé derrière l'Hôtel de Ville et compris entre les rues St-Antoine, Hôtel de Ville, Geoffroy l'Asnier, rue et place Maubert. Indépendamment des barricades construites avec un art diabolique, les insurgés avaient encore percé des communications dans toutes les maisons, de manière à former une vaste citadelle qui semblait imprenable. Ce point paraît avoir été le centre des opérations des rebelles, et c'est de là que la barbarie a menacé de s'étendre sur Paris entier, et de porter un coup funeste, non seulement à la France, mais à la civilisation moderne.

Le faubourg St-Jacques formait l'aile gauche de l'insurrection, l'aile droite s'étendait par les rues de la Planche-Mibray, St-Denis, St-Martin, &c., à l'Est de Paris et à une grande distance. Le faubourg St-Antoine, situé en arrière, devenait une sorte de réserve. Ces combinaisons n'étaient pas l'effet du hazard, mais au contraire, le résultat d'un vaste plan. Le courage de notre armée, de la jeune garde mobile, de la garde nationale et de la garde républicaine, a déjoué une machination effrayante, dont on peut aujourd'hui mesurer la profondeur, mais heureusement l'attaque a été dirigée avec une sorte de calcul non moins grand.

L'insurrection a été frappée au cœur par les opérations contre la Cité, la rue de la Planche-Mibray et la forteresse comprise entre les rues St-Antoine, de l'Hôtel de Ville, et Geoffroy-l'Asnier, rue et place Baudoyer. Le combat a été long et terrible. Sur la place Baudoyer, beaucoup de maisons ont été abattues par l'artillerie, et il n'y en a pas une qui ne soit percée d'une grêle de boulets. C'est sur cette place que le colonel Regnault a trouvé la mort. Atteint d'une première balle, il se releva aussitôt et commanda la charge; peu d'instans après, une seconde balle l'atteignit à la poitrine et le renversa. L'exaspération des troupes fut alors à son comble [illegible] Geoffroy-l'Asnier [illegible] les armes à [illegible] leur bravoure [illegible]. Les poches de ces rebelles étaient garnies d'argent, [illegible] sommes considérables. Dans la Cité, on trouva un sac contenant 2000 fr. divisés en pièces de 40 à 60 fr. [illegible] des rebelles [illegible] de la guerre.

Le brave général Duvivier a été blessé sur le quai de la Grève.

L'aile gauche de l'insurrection était établie dans le faubourg St-Jacques, à St-Séverin et au Panthéon, [illegible] sang français. A l'attaque de la 1ère barricade le lieutenant-colonel Vernon, de la garde républicaine, a été blessé, et le brave général Bedeau [illegible] une balle à la cuisse gauche. Le colonel Regnault a pris alors le commandement et conduit les 48e de ligne. En récompense de sa conduite héroïque, le grade de général de brigade lui fut donné dans la nuit, et le lendemain il mourait sur la place Baudoyer, portant encore ses épaulettes de colonel. Le citoyen Armand Marrast, maire de Paris, se trouvait à côté de lui à la tête de la colonne d'attaque.

A la 1ère barricade de la rue St-Jacques, le colonel d'artillerie parisienne Guinard, plus heureux que ses voisins, le général Bedeau et le colonel Vernon, eut son shako traversé d'une balle.

Le lieutenant-colonel Michel, le chef d'escadron Baise et beaucoup d'autres de leurs camarades de l'artillerie, ont été blessés en payant bravement de leurs personnes.

Pendant ce temps-là, sur la rive droite, le général Lamoricière dirigeait les opérations avec une vigueur et une habileté tout à fait remarquable. On cite de ce brave un trait [illegible] qui rappelle le courage heureux et brillant de Joachim Murat. Le dimanche soir, le général Négrier, en prenant la place de la Bastille, frappé d'une balle au cœur, est tombé sans pousser un cri. Sa mort fut immédiatement vengée par les soldats qu'il conduisait au feu.

Les insurgés ont fait un grand usage de la poudre-coton, que selon toute apparence ils fabriquaient eux-mêmes. Cachés derrière les barricades et dans les maisons, dont ils avaient garni les fenêtres de matelas et de planches, leurs coups portaient avec une déplorable sûreté, de là vient le grand nombre d'officiers supérieurs qu'ils ont mis hors de combat.

Pour faire la liste de tous ceux qui se sont conduits avec courage dans ces terribles moments, il faudrait prendre les cadres de tout ce qui a marché au feu, car la conduite de notre sublime armée, de notre jeune et intrépide garde mobile, de la garde républicaine et de la garde nationale sont au-dessus de tout éloge.

Dans ces circonstances critiques, le maire de Paris et son adjoint, enveloppés de toutes parts par l'insurrection, ont déployé un sang-froid et une présence d'esprit admirables pour donner tous les ordres que nécessitait une si grave circonstance. Grâce aux soins et à la prévoyance du citoyen Marrast, les blessés entassés à l'Hôtel de Ville ont reçu tous les secours nécessaires.

Aussitôt que les mairies des 8e et 9e arrondissements furent reprises aux insurgés, le maire de Paris s'y transporta pour procéder à la réinstallation des membres de l'administration municipale. (*National*, 28 juin.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Gardes nationaux,

Vous avez hier, vous ne cessez de donner [illegible] de votre dévouement à la République.

[illegible] ne peut plus rester [illegible] sur les barricades.

[illegible] de travail [illegible]

[illegible] beaucoup de malheureux qu'on égare, le crime de ceux qui les entraînent et le but qu'ils se proposent sont aujourd'hui mis à découvert.

Ils ne demandent pas la République! — Elle est proclamée.

Le suffrage universel! — Il a été pleinement admis et pratiqué.

Que veulent-ils donc? On le sait maintenant: l'anarchie, l'incendie, le pillage.

Gardes nationaux! unissons-nous tous pour défendre et sauver notre admirable capitale!

L'Assemblée Nationale s'est déclarée en permanence. Elle a concentré dans la main du brave général Cavaignac tous les pouvoirs nécessaires pour la défense de la République.

De nombreux représentans revêtent leurs insignes pour aller se mêler dans vos rangs et combattre avec vous.

L'Assemblée n'a reculé, elle ne reculera devant aucun effort pour remplir la grande mission qui lui a été confiée. Elle fera son devoir comme vous faites le vôtre.

Gardes nationaux, comptez sur elle comme elle compte sur vous.

Vive la République!

Le président de l'Assemblée Nationale.
SENARD.

Paris, le 24 juin 1848.

AUX INSURGÉS.

Au nom de l'Assemblée nationale.

Le général Cavaignac, délégué du pouvoir exécutif.

Citoyens

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, [illegible] le sang versé [illegible] de la République, dont nous [illegible]

Au nom de la patrie [illegible] au nom de la République [illegible] à jamais [illegible] mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le gouvernement [illegible] que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

Paris, 24 juin.

Le chef du pouvoir exécutif,
Général CAVAIGNAC.

Extraits de la *Presse* du 25 juin.

Des barricades s'élevaient dans le haut du faubourg Saint Denis et pénétraient jusque dans le village de La Chapelle. Sur ce point, les insurgés avaient du canon.

Ils étaient renforcés par un grand nombre de gardes nationaux de La Chapelle, qui avaient pris, sans uniformes, position derrière les barricades.

Les insurgés qui occupaient la rue Saint-Jacques avaient également du canon.

Le quartier-général de l'insurrection était le Panthéon.

1,500 insurgés se sont rendus, place du Panthéon.

Une grande partie de la garde nationale de La Chapelle a pris parti pour les insurgés. Un des capitaines a brisé son épée, ne pouvant réussir à maintenir sa compagnie.

— M. Hutteau d'Origny, capitaine d'état-major du 3e bataillon de la 10e légion, a été blessé très grièvement cet après-midi dans la rue St-Dominique.

Il venait de descendre de cheval, et s'était rapproché d'un groupe où pérorait un homme en blouse. Ayant adressé quelques mots à cet homme, celui-ci a retiré de dessous sa blouse un pistolet qu'il a déchargé presqu'à bout portant sur M. d'Origny.

Après cet assassinat, il s'est précipité vivement sous la porte cochère de l'hôtel No. 27, et a fermé cette porte. La garde nationale étant survenue, la porte a été rouverte, et on a trouvé le concierge de l'hôtel qui venait d'être poignardé dans la cour, sans doute en cherchant à arrêter ce furieux.

—On a arrêté un insurgé très pauvrement vêtu, que l'on a trouvé nanti d'une somme de 11,000 fr. en billets de banque.

Le drapeau qui flottait sur la barricade de la place Maubert, a été pris par le citoyen Oudart, du 18e bataillon de la garde nationale mobile. Il portait cette inscription: 13me brigade des ateliers nationaux.—Ecole centrale. La zone blanche était souillée d'un bonnet rouge.

Rien de plus désolé aujourd'hui que l'intérieur de la ville. On ne saurait rendre avec des mots l'impression produite par ce spectacle. Pas un magasin d'ouvert; au coin de chaque rue on aperçoit des gardes nationaux qui étendent la circulation. Les fenêtres sont soigneusement fermées, et contre les vitres se collent des figures inquiètes de femmes et d'enfans.

Les étrangers, les voyageurs, et en général toutes les personnes qui ne font pas partie de la garde nationale ne circulent dans Paris que sous une escorte renouvelée de brigade en brigade. La plupart sont fouillés avec soin, et leurs papiers examinés. On exhorte les curieux à rentrer chez eux. Les journalistes ont des cartes pour se transporter d'un lieu à un autre.

Sur le devant des portes un grand nombre de femmes, de tout âge et de tout rang, s'occupent en silence à préparer de la charpie pour les blessés. Chaque bruit de fusillade frappe un coup douloureux dans leur cœur. Les gardes nationaux évitent de se parler entre eux, toute discussion politique est étouffée; au seuil des rares cafés entr'ouverts, les groupes sont muets et tristes. Chacun attend le dénouement du drame de là-bas, dont il n'a été que l'écho affaibli.

De temps en temps passent des compagnies de la garde nationale emmenant des prisonniers; l'attitude de ceux-ci est abattue et sombre. Quelques-uns essaient d'apostropher les sentinelles; le plus complet silence accueille leurs paroles.

L'appel suivant avait été affiché hier 26 juin, dans le faubourg Saint-Antoine par les insurgés.

Aux armes!

"Nous voulons la République démocratique et sociale!

"Nous voulons la souveraineté du peuple!

"Tous les citoyens d'une République ne doivent et ne peuvent vouloir autre chose.

"Pour défendre cette République, il faut le concours de tous. Les nombreux démocrates qui ont compris cette nécessité sont déjà descendus dans la rue depuis deux jours.

"Cette sainte cause compte déjà beaucoup de victimes; nous sommes tous résolus à venger ces nobles martyrs ou à mourir.

"Alerte! citoyens! que pas un seul de nous ne manque à cet appel.

"En défendant la République, nous défendons la propriété.

"Si une obstination aveugle vous trouvait indifférens devant tant de sang répandu, nous mourrions tous *sous les décombres incendiés du faubourg Saint-Antoine*.

"Pensez à vos femmes, à vos enfans, vous viendrez à nous."

PARIS, 26 Juin.

Tout est fini, nous devons du moins l'espérer. Après quatre jours entiers d'angoisses indicibles, le drame affreux dont Paris était le théâtre est arrivé à son terme. L'anarchie a cédé.

Paris se livrerait à la joie si le sang généreux que la victoire a coûté ne laissait trop de deuil dans tous les cœurs. Le moment est venu, hélas! de compter les victimes.

La garde mobile a perdu un grand nombre de ses héroïques enfans. Une foule d'officiers de l'armée et de la garde nationale ont péri, et parmi eux le général Négrier et le général Bréa. M. l'archevêque de Paris, frappé d'une balle au moment où il accomplissait le plus saint de ses devoirs de ministre de paix, donne de vives inquiétudes. *Débats.*

Nous recevons ce soir du pouvoir exécutif les communications suivantes:

"Quelques journaux ont annoncé que M. Emile de Girardin avait été arrêté et que les scellés avaient été apposés sur les presses de son journal.

"Le fait est vrai; mais il faut ajouter que dix autres journaux ont également cessé de paraître, et que leurs presses ont aussi été mises sous scellés.

"Ces journaux ainsi frappés, sans acception d'opinion, mais dont la rédaction était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale, sont

"*La Révolution, la Vraie République, l'Organisation du Travail, l'Assemblée Nationale, le Napoléon républicain, le Journal de la Canaille, le Lampion, la Liberté, le Père Duchêne et le Pilori.*" (*Débats*, 27 juin.)

A la garde nationale et à l'armée.

"Citoyens soldats,

"La cause sacrée de la République a triomphé, votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

"Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes. La justice aura son cours; qu'elle agisse: c'est votre pensée, c'est la mienne.

"Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

"*Le chef du pouvoir exécutif,*
"CAVAIGNAC."

—On a saisi dans le faubourg St-Antoine des quantités d'armes énormes. Les insurgés avaient essayé de fondre des canons avec des candélabres de fonte; on a trouvé des petits canons de fonte et de cuivre très anciens. Dans le faubourg St-Denis, il avait été fondu des espèces de mortiers avec lesquels les révoltés ont tiré à mitraille sur les troupes.

—C'est à la barrière de Fontainebleau qu'a été tué le général Bréa et le capitaine d'état-major Mangin. Ces deux officiers étaient allés en parlementaires vers les insurgés, *sur la demande de ceux-ci*. La grille leur fut ouverte puis refermée sans manifestation hostile. Mais aussitôt après, ils furent saisis, entourés et menacés de mort si un seul coup de feu était tiré. Le lieutenant-colonel Thomas, du 16e léger, s'est avancé pour les réclamer; après deux heures de pourparlers, il leur a accordé une demi-heure, *sur leur demande*, pour réfléchir, et est allé rendre compte au général Cavaignac.

Presqu'immédiatement le général et ses deux aides-de-camp furent entraînés dans une maison voisine; Bréa et Mangin furent fusillés sur-le-champ, puis mutilés, taillés en morceaux et déchiquetés à tel point que les assassins eux-mêmes s'enfuirent épouvantés de leur propre ouvrage, sans songer au 3e prisonnier qui fut alors sauvé, sous un déguisement, par un ouvrier. On pense que cette horrible boucherie a eu pour auteurs principaux quelques forçats libérés, dont plusieurs ont été arrêtés après la prise de la barricade.

—Il y avait 65 barricades depuis la Bastille jusqu'à la barrière du Trône.

—Dans une maison du faubourg St-Antoine on a arrêté huit individus en uniforme de l'Empire; ils ont été immédiatement fusillés par la garde mobile.

—La garde mobile a passé ce matin par les armes deux des siens, au marché du quai aux Fleurs. Ces gardes avaient été pris en flagrant délit de distribution de cartouches aux émeutiers.

—On assure que les insurgés ont tranché la tête sur un billot à quatre officiers de la garde mobile, qu'ils ont pris entre deux feux, derrière le Panthéon.

—Un officier de l'ancienne garde Républicaine, dite *Montagnarde*, a été pris en flagrant délit faisant feu sur la troupe à la barricade de la rue Planche-Mibray. On allait le fusiller, lorsque M. Dutier l'a couvert de son écharpe en le mettant sous la protection des lois.—Laissez-nous faire, a dit un garde nationale; nous allons en faire bonne justice. M. Dutier a insisté. On s'est borné à lui arracher les galons de son pantalon. Il a été conduit dans les caveaux de l'Hôtel-de-Ville.

—Le jeune Martin (Hyacinthe), âgé de dix-huit ans, garde mobile du 13me bataillon, a enlevé, au milieu d'une grêle de balles, un drapeau que les insurgés avaient planté sur la barricade de la Ménilmontant.

Le général Lamoricière a envoyé ce jeune homme, on peut dire cet enfant, à l'Assemblée Nationale. Martin a été ensuite présenté au général Cavaignac, qui l'a embrassé avec effusion, et, détachant de la boutonnière du colonel Charras la croix de la Légion d'Honneur, l'a décoré de sa main, en lui disant: "Tu l'as bien gagnée!"

Martin s'est écrié: "Oh! comme mon père va être content!" Il pleurait de joie, et ceux qui assistaient à cette scène touchante avaient aussi les yeux baignés de larmes.

Hier dimanche, M. l'archevêque de Paris a quitté l'archevêché à cinq heures et demie, se rendant chez le général Cavaignac, pour lui demander s'il lui serait interdit d'aller au milieu des insurgés porter des paroles de paix.

Le général a reçu le prélat avec les démonstrations d'une vive émotion, et lui a répondu qu'il ne pouvait prendre sur lui de donner un conseil en de telles circonstances; qu'une telle démarche était certainement très périlleuse, mais qu'en tout cas lui même ne pourrait qu'en être reconnaissant, et qu'il ne doutait pas que la population de Paris n'en fût aussi vivement émue.

M. l'archevêque a annoncé aussitôt que sa résolution était prise. Il est rentré rapidement à l'archevêché, a pris quelques dispositions personnelles, et vers huit heures il se présentait au pied de la colonne de la Bastille.

On a dit par erreur que le prélat avait demandé ou accepté le secours de plusieurs représentans. M. l'archevêque a bien reçu, il est vrai, plusieurs offres empressées, mais il les a toutes refusées. Pendant le trajet de l'archevêché à la Bastille, il s'entretenait avec une extrême sérénité du texte saint: *Pastor bonus dat animam suam pro ovibus suis* Ses deux grands vicaires seuls l'accompagnaient.

L'autorité militaire a fait cesser le feu. On a cueilli une branche d'arbre sur le boulevard, et cet insigne de paix a précédé seul le prélat et les deux ecclésiastiques qui sont montés ensemble sur la barricade où les insurgés avaient accueilli quelques instans avant un parlementaire annonçant la démarche de M. l'archevêque.

Le vénérable pasteur leur avait adressé à peine quelques paroles pleines d'onction, lorsqu'un coup de feu est parti comme au hasard, sans qu'il soit possible de préciser de quel côté. Ce coup de feu a jeté aussitôt les insurgés dans une extrême agitation. Une décharge est partie de leurs rangs. La garde mobile y a répondu avec énergie. La nature de la blessure laisse supposer que le coup, venu de haut en bas, aurait été tiré probablement d'une fenêtre. Quoi qu'il en soit, M. l'archevêque est tombé atteint d'une balle dans les reins, et a été relevé par les insurgés. Bientôt ils l'ont transporté dans leur quartier chez M. le curé des Quinze-Vingts. Il y a reçu les soins d'un des médecins des insurgés, et le lendemain matin, lorsque les négociations de trève ont été entamées, on s'est hâté de déposer le prélat sur un brancard et de le ramener à l'archevêché.

Le trajet de ce convoi presque funèbre a été l'objet de démonstrations dont aucun témoin ne pourra perdre le souvenir.

D'heure en heure l'état du vénérable malade s'aggrave. Il avait reçu les derniers sacremens avant de quitter le faubourg Saint-Antoine, craignant de rendre le dernier soupir dans le trajet. Il avait exigé dès le soir même que son grand-vicaire et son ami, M. l'abbé Jacquemet, lui révélât la gravité de sa blessure, et aussitôt, sans aucune émotion de trouble ni de regret de la vie, il en offrait sans cesse le sacrifice à Dieu pour la France et pour son avenir. Aucun autre retour vers les liens de la terre ne s'est échappé de ses lèvres.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Extraits de la séance permanente du 24 juin.

M. le Président:—J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée la rédaction que voici de la résolution qu'elle vient d'adopter par ses acclamations:

"L'Assemblée Nationale décrète:

"La République adopte les enfans et les veuves des citoyens qui ont succombé dans la journée du 23 juin et de ceux qui pourraient périr encore en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines. (Bravo! Bravo!)

Je consulte l'Assemblée; que ceux qui sont d'avis d'adopter la résolution que je viens de lire veuillent bien se lever.

L'Assemblée tout entière se lève.

De toutes parts: A l'unanimité!

M. le Président:—Je vais lire la proposition, et puis, comme elle a deux paragraphes, que la division est demandée, et qu'elle est de droit, je vais mettre les deux paragraphes aux voix l'un après l'autre.

Je lis l'ensemble:

"Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

"Paris est mis en état de siége." (Interruption—Aux voix! aux voix!)

M. Larabit, à la tribune:—Citoyens....(Non! non!—Aux voix!)

Un Membre:—Descendez! Vous faites perdre un temps précieux à l'Assemblée.

M. le Président:—Je consulte l'Assemblée paragraphe par paragraphe.

"L'Assemblée Nationale se déclare en permanence."

L'Assemblée se lève tout entière.

M. le Président:—Il n'y a pas de contre-épreuve possible, puisqu'il y a unanimité.

"Paragraphe 2.—Paris est mis en état de siége."

Ce paragraphe, mis aux voix, est adopté à une immense majorité.

M. Germain Sarrut:—Au nom des souvenirs de 1832, nous protestons contre l'état de siége. (Exclamations—C'est voté!—A l'ordre!)

"Paragraphe 3—Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac."

Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. le Président:—Le citoyen Jules Favre demande la parole pour une disposition additionnelle.

M. Jules Favre:—Citoyens, je vous propose un article additionnel ainsi conçu:

"La commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions." (Mouvemens divers.)

De toutes parts:—Assez! assez! aux voix!

(Beaucoup de membres entourent la tribune et engagent M. Favre à ne pas insister. M. Favre descend de la tribune.)

M. Duclerc, ministre des finances:—Un mot seulement.

Citoyens, vous venez de voter une mesure de salut public; je vous demande de ne pas voter une rancune. (Très bien! Aux voix! aux voix!)

De toutes parts:—La clôture!

M. le Président:—Je consulte l'Assemblée sur la clôture.

(L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.)

A dix heures et demie, la séance est reprise sous la présidence de M. Senard.

M. le Président: Je reçois à l'instant un message de la commission exécutive dont je dois donner communication à l'Assemblée; les membres présens le diront à ceux qui ne le sont pas:

"Citoyen président,

"La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et un péril public; elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée.

"En remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de l'Assemblée Nationale, pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République. (Très bien! très bien!)

"*Les membres de la commission du pouvoir exécutif,*

"F. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE.

"*Le secrétaire*, PAGNERRE."

Le général Cavaignac indique aux membres de l'Assemblée qui veulent se rendre dans les divers quartiers de la capitale les dispositions que voici:

Les membres de l'Assemblée pourront, chemin faisant ou autrement, se mettre en rapport avec les maires, les gardes nationaux, etc., et la dire tout ce que leur conscience et leur patriotisme leur dicteront.

En outre, ils sont priés de se réunir pour agir d'une manière définitive aux trois points que voici:

Au quartier général du général Lamoricière, porte Saint-Denis; au quartier général du général Duvivier, Hôtel-de-Ville; quartier général du général Damesme, place de la Sorbonne.

Ainsi trois points: porte Saint-Denis, Hôtel-de-Ville, place de la Sorbonne.

J'invite les membres qui sont désignés par leurs bureaux à se revêtir de leur écharpe....

M. Lagrange: Un mot, un seul mot. Vous savez, citoyens, que je n'ai jamais en rien cherché à troubler vos réunions. (Non! non!) Vous savez que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour que l'union fût complète parmi vous; vous savez que j'aurais été tout prêt à aller me jeter au milieu des hommes du peuple, des mes camarades des barricades pour leur dire: Union! union!

Mais maintenant je ne puis plus venir dire: Nous sauverons vos enfans, parce que vous venez de pousser le cri de guerre. (Rumeurs.)

Que vos consciences soient légères! Quant à moi, vous ne me trouverez pas au milieu de la guerre civile, ni d'un côté, ni de l'autre. Je ne veux pas me mêler à ceux qui combattent fières contre fières.

Plusieurs membres: On attaque; il faut bien se défendre!

M. Lagrange: Citoyens, je proteste au nom de la France contre l'état de siége, contre la guerre civile. (Bruit et agitation.)

M. Germain Sarrut: Nous, les victimes de l'état de siége en 1832, nous protestons de toute l'énergie de notre conscience contre l'état de siége de 1848.

Voix nombreuses: Suspendez la séance, monsieur le président, puisqu'il n'y a rien à faire.

M. le président: La séance est suspendue.

M. Bonjean: J'ai à rendre compte à l'Assemblée d'un des traits les plus héroïques dont l'histoire fasse mention.

Un ancien soldat décoré de la légion-d'Honneur se trouvait dans les rangs de la garde nationale avec son fils aîné. Le fils est frappé d'une balle, le père le prend dans ses bras pour l'emporter chez lui; au même instant une seconde balle frappe le fils mortellement. Que fait le père? Il va chercher son second fils pour lui remettre le fusil de son frère.

Voix nombreuses: Quel est le nom du père?

Un membre: Ce nom a déjà été publié: c'est Alexandre Leclerc.

[*Extrait de la séance du 26.*]

Le président:—Au faubourg St-Antoine, des faits sérieux, dont je vous dois compte, se sont passés cette nuit. Entre deux ou trois heures du matin, j'ai eu la visite d'un de nos honorables collègues, M. Larabit, venant avec quatre individus, se donnant le titre de délégués du faubourg Saint-Antoine.

Le citoyen Larabit m'a fait connaître les circonstances dans lesquelles il s'était trouvé engagé à l'occasion d'une mission de paix qu'il comptait remplir avec l'archevêque de Paris, et bientôt après deux autres de nos collègues, Galy-Cazala et Druet-Desvaux, ont voulu se joindre à lui.

Pour accomplir cette mission de paix, il s'était trouvé en contact avec les insurgés, entraîné même dans l'intérieur des barricades! Les quatre délégués venus étaient, et leurs discours ne pouvaient me tromper, des hommes sincères.

Ces hommes apportaient une déclaration signée, une adresse au président de l'assemblée, signée de plusieurs d'entre eux; ils demandaient un armistice, ils se faisaient forts d'amener le faubourg à renoncer à cette lutte acharnée.

Cela a fait peser un moment sur la tête de votre président une responsabilité lourde entre les termes dans lesquels on me plaçait.

Le citoyen Larabit insistait pour rendre compte à l'assemblée et pour rapporter une résolution de l'assemblée. Le général Cavaignac et moi nous avons reconnu que la nécessité de la position militaire, et particulièrement la situation dans laquelle se trouvait le général Lamoricière, attaquant le faubourg du Temple, d'où les insurgés pouvaient refluer sur le faubourg Saint-Antoine, ne permettaient pas de jeter par le travers de cette action commencée un acte quelconque de nature à l'entraver.

J'ai résolu de répondre, comme son président, au nom de l'assemblée. Voici les termes de la demande et les termes de la réponse:

"Monsieur le président de l'assemblée nationale,

" Nous ne désirons pas l'effusion du sang de nos frères....(Rumeurs). Nous avons toujours combattu pour la République démocratique; si nous adhérons à ne pas poursuivre les progrès de la sanglante révolution qui s'opère, nous désirons aussi conserver notre titre de citoyens français en conservant tous nos droits et nos devoirs.

" Les délégués du faubourg Saint-Antoine."
(Suivent les signatures.)

Je ne lirai pas les noms, ajoute M. le président. (Non! non!) Sur cette adresse se trouvent les signatures des deux représentans, Galy-Cazala et Druet. Plus bas se trouve une annotation de M. Larabit. La voici:

Les vœux ci-dessus sont si justes et si conformes à mon intention que nous y adhérons complètement et les recommandons à l'Assemblée Nationale (Mouvemens divers).

Votre président a donné à reporter la réponse que voici:

Citoyens,

Si vous voulez vraiment conserver le titre et remplir les devoirs de citoyen français, détruisez à l'instant les barricades en présence desquelles nous ne pouvons voir en vous que des insurgés. Faites donc cesser toute résistance. Soumettez-vous et rentrez en enfans égarés dans le sein de cette République démocratique que l'Assemblée a mission de fonder, et qu'à tout prix elle fera respecter. (Vive approbation).

Cette lettre a été remise en plusieurs copies signées aux délégués. Ils sont partis.

Une voix—A quelle heure?

Le président—Ils sont partis à six heures.

De nouvelles tentatives ont été faites; cette fois elles n'avaient pas revêtu cette forme à laquelle sans doute nos honorables collègues avaient contribué; elles avaient pris une forme qui ne put pas même permettre la réponse que je viens de lire (Sensation douloureuse.)

Et, par toutes sortes d'intermédiaires, on a fait parvenir au général Cavaignac et à moi je ne sais quelles demandes, qui se terminaient en une condition d'amnistie pleine et entière. Nous avons répondu que cette condition était une insulte. Le général Cavaignac a répondu qu'il n'écouterait qu'un seul mot:—Soumission absolue. (Très bien!) Et pour en finir, le général Cavaignac a dit qu'il était inutile de le déranger pour de pareilles propositions.

M. le Président: Voici un autre rapport qui m'arrive du faubourg St-Antoine:

"Tout le faubourg St-Antoine est au pouvoir des troupes. Les insurgés eux-mêmes travaillent à détruire les barricades.

La séance est suspendue.

M. Corbon, vice-président:—Voici une lettre du chef du pouvoir exécutif (Mouvement général d'attention.)

"Citoyen président,

Grâce à l'attitude de l'Assemblée Nationale, grâce à l'admirable conduite de la garde nationale et de l'armée, l'insurrection est réduite; la tranquillité est rétablie dans Paris.

"Aussitôt que les pouvoirs extraordinaires qui m'ont été confiés ne seront plus nécessaires au salut public, j'irai les remettre respectueusement aux mains de l'Assemblée Nationale.

Cris unanimes: *Vive la République!*

Dans la séance du 27, l'Assemblée a adopté un décret de déportation ainsi conçu:

Article 1er. Seront transportés par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outremer autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui ont pris part à l'insurrection du 22 juin et des jours suivans.

Art 2 L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours en ce qui concerne ceux que cette instruction désignera comme chefs, fauteurs, ou instigateurs de l'insurrection, aggravant leur rébellion, ainsi que les réclusionnaires, forçats évadés ou libérés pris les armes à la main ou ayant pris part à la sédition.

Art. 3. Un décret déterminera le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

Art. 4. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder sans délai à l'exécution du présent décret.

TROUBLES A MARSEILLES.

Une collision sanglante a éclaté à Marseille dans la journée du 22. Elle a été provoquée, comme à Paris, par les ouvriers des ateliers nationaux, mécontents des mesures prises pour régulariser leur travail. Ces ouvriers, qui étaient organisés en compagnies auxiliaires de la garde nationale et pourvus de munitions, ont d'abord fait une attaque contre la Préfecture, dont ils n'ont pu s'emparer. Repoussés par la garde nationale et la ligne, ils se sont repliés dans le quartier de la place aux Œufs, quartier du vieux Marseille, se composant d'un dédale inextricable de rues étroites. Là ils ont élevé des barricades et se sont retranchés dans les maisons, d'où ils faisaient par les fenêtres une fusillade bien soutenue. La garde nationale et la ligne, aidées par un détachement de sapeurs, ont du faire le siége de ces maisons une à une. Les insurgés ont résisté pendant tout le jour avec un acharnement extraordinaire. Enfin, se voyant forcés dans leurs dernières retraites, ils se sont dispersés ou cachés. On en a pris une cinquantaine. On évalue les pertes de la garde nationale et de la ligne à plus de cent hommes. Le général Saint-Martin, commandant de la garde nationale de Marseille, a été blessé, ainsi que plusieurs citoyens notables de cette ville.

Dans la soirée, on ne regardait pas la lutte comme terminée. Un très forte barricade élevée place Castellane était toujours occupée par une masse d'insurgés. L'anxiété continuait à régner dans la ville. On attendait des renforts pour la nuit ou pour le lendemain.

D'après le *National* du 28, à la séance du 27 juin, le président Senard a annoncé la fin des troubles de Marseille dans les termes suivans:

"Tout est rentré dans l'ordre; l'émeute des 22 et 23 juin a été faite exclusivement par les membres du club des Montagnards; 10 d'entr'eux ont été tués dans la lutte; la légion italienne paraît n'avoir eu aucun lien avec l'émeute. Trois militaires, deux capitaines et un commandant ont perdu la vie.

Les insurgés ont pris la fuite dans la campagne; 700 ont été arrêtés.

Marié samedi dernier le 22 courant, par le révérend abbé Maenhaut, M. ALEXANDER GRANT junr. avec Mademoiselle OLYMPE GRAAS, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à 8 heures du matin, à l'âge de 54 ans, M. J. P. F. MONTAMAT. Ses amis et connaissances sont invités d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 9 heures A. M. Son corps est exposé rue des Poëtes, entre Craps et Amour, d'où le convoi funèbre partira.

Nous appelons l'attention des marchands et des habitans de la ville sur la grande Vente de Sel [illegible] MM. Morphy & Nevue [illegible] 10 heures A. M., 134, rue Poydras—Voir aux avis pour les détails.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Globe, Moncrif, pr Galveston.
Navire à vapeur Mary Kingsland, Rhinehart, V Cruz
Lapaud, Simpson, pr New York.
Chippewa, Galbraith, pr Liverpool.
Barque Geo Henry, Cross, pr New York.
Brick Emma, Berry, pr Vera Cruz
P Soule, Smith, pr la Havane.
Goelette Geo Eoge, Smart, pr Vera Cruz.
Visitor, Bisbee, pr Rio Grande.
Florida, Worson, pr Vera Cruz.
C L Gager, Hurd, pr Sisal.
Louisiana, Spilling, pr Vera Cruz.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Gen Butler, Wright, de Brasos.
Navire à vapeur Palmetto, Smith de Vera Cruz.
Cordova, Moore, de Boston.
Huguenot, Conn, de Liverpool.
Nonantum, ——, de Vera Cruz.
John Quincy, Snow, de Boston.
Judah Touro, Samson, de New York.
Charlotte, Johnson, de Boston.
Hannibal, Foote, du Havre.
Barque J W Coffin, Varind, de Thomaston.
Saranac, Getty, de Charleston.
Mopang, ——, de Vera Cruz.
Paoli, Pickett, de Vera Cruz.
Delawarian, Haynie, de Baltimore.
Brik Adams Gray, Collins, de la Havane.
Salvadora, Evans, de la Havane.
Mary A Jones, Collins, de Vera Cruz.
Goelette Invincible, ——, de Tampico.
Jona. Leitch, de Tampico
Louisa Antoinette, Juriegenberry, Savannah.

—STEAMERS.—

Duroc, Gray, de St-Louis.
Autocrat, Goslee, de St-Louis
Belle Isle, Joffrion, de Fort Adams.
Oregon, Hiern, de Mobile.
California, Reynolds, de Mobile.
Vesta, Jackson, de Vermillion.
Majestic, Kleine, de Baton-Rouge.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Correo, Johnson, des Opelousas.
Missouri, Twichell, de Memphis.
Charles Hammond, Jones, de Cincinnati.
Annes Crocker, Greer, de Hurricane's Bluff.
Uncle Sam, Vanduzen, de Louisville.

MEMORANDA.

SAVANNAH, 17 juillet.—Expédié, brick Nathan Hale, Crowell, pour la Nouvelle Orléans; arrivée, goelette Portia, Huntington, de la Nlle Orleans.

CHARLESTON, 18 juillet.—Arrivée, goelette Wm. Thompson, Crowell, de la Nouvelle-Orléans.

PHILADELPHIE, 13 juillet—Arrivée, barque Sarah-Hand, Whitney, de la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK, 14 juillet.—Arrivé, navire Montreal, de la Nlle-Orléans; expédié, navire Cygnet, Holmes, barque Croton, Bouillard, pour la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 12 juillet—Arrivé, navire Carolus, Storer, de la Nlle Orléans; 11, arrivé, brick Guinare, Elms, pour la Nlle-Orléans.

Ports étrangers.

LIVERPOOL, 29 juin.—arrivées, navires Arrabella Rice, 26, Kinfield, Davies; Wataga, Thain; 27, Sea, Lawson; Goliah, Slater; Sir Charles Napier, Pemberton, Trenton, Smith; Sea-Lion, Dyer; Oneco, Drew; Hope, Watson; Charles Chamer, Vassey; European, Whiting; R. C. Bailey, Freitz; Genoa, Kelly; Amoy, Cole; Element, Blanchard; Prince of Wales, Brown; Austria, McManus, Susan-Lord, Chadbourne, Katahdin, Morse; Clyde, Barlow; William & Elizabeth, Pitcherall; 28, Sir Colin Campbel, Campbell; Champlain, Miller; R D Shepherd, Davies; Herald, Auld; John Bolton, Brown; Snowden, Polk; et Ancona, Mason, tous de la Nouvelle-Orléans.

LONDRES, 30 juin—Entrée, navire Franklin, Gilchrist, de la Nouvelle-Orléans.

HAVRE, 24 juin—Arrivé, navire Chesapeake, Lambert, de la Nlle-Orleans,

BELFAST, 23 juin—Arrivé, navire Antelope, Crosby, de la Nouvelle-Orléans.

BORDEAUX, 20 juin—Arrivé, navire California, Montgomery, de la Nlle-Orleans.

CLYDE, 28 juin.—Arrivé, navires Elijah Swift, Dean, et Tuskina, Williams; 26, Orlando, de la Nlle-Orléans.

GENES, 20 juin—Arrivés, navire Gioia, Prandelo, de la Nlle-Orleans.

MARSEILLE, 20 juin—Arrivé, navire Essex de la Nlle-Orléans.

SMYRNE, 22 juin—Arrivé, navire Atlas, de la Nouvelle-Orléans.

STOCKHOLM, 9 juin—Arrivé navire H Neemer, de la Nouvelle-Orléans.

Navires en chargement.

LIVERPOOL—Navires Parthenon Woodbury et Carnatic, Devereux, pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE—Navire Hartley, Cammett, pour la Nouvelle-Orléans.

BORDEAUX—Navires Afghan, Amérique, Vistula et Hamon, en charge pour la Nlle-Orléans.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier paquebot régulier SALVADORA, Capt. Evans, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
21 juil — Y. QUADRAS & CO. [illegible]

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 24 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR;
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Ticket Electoral:
Premier district......JACQUES TOUTANT.
Second district......J. P. BENJAMIN.
Troisième district......MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district......C. ADAMS, Jr.
Cinquième district......JOHN MOORE.
Sixième district......JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

Le rapport de la dernière séance du Conseil de la Première Municipalité nous a été remis vendredi à une heure trop avancée pour paraître dans notre numéro de samedi matin. Nous avons dû encore en différer la publication à cause de la longueur et de la gravité des nouvelles d'Europe. Nous l'insérerons dans notre numéro de demain.

CONGRES.

SÉNAT.—14 *juillet*.—Le Sénat délibère sur le bill qui décrète l'établissement d'une succursale de la monnaie dans la ville de New-York.

M. Butler propose d'insérer comme amendement dans le bill une clause portant qu'une succursale sera également établie à Charleston, dans la Caroline du Sud. Cet amendement est adopté à une majorité de 27 voix contre 21. Le bill mis aux voix est rejeté par 27 voix contre 22. Le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.— Le bill pour réduire le nombre des officiers donne lieu à un long débat. La Chambre ne pouvant s'entendre sur les amendemens du Sénat nomme un comité de conférence et s'ajourne.

NEW-YORK.—Les restes des volontaires de New-York qui ont succombé dans la guerre du Mexique ont été inhumés dans cette dernière ville avec des honneurs extraordinaires. L'oraison funèbre de ces braves morts au champ de gloire a été prononcée par M. John Van Buren.

CONSPIRATION A CUBA.

Nous avons annoncé il y a quelques jours que de nombreuses arrestations avaient été pratiquées à la Havane. Ces arrestations se rattachent à des causes politiques. Il paraît, d'après certaines correspondances reçues à la Nouvelle-Orleans, qu'une conspiration se préparait à Cuba dans le but d'amener l'annexion de cette île aux Etats-Unis. L'insurrection devait éclater le 24 juin, mais les chefs ont dû l'ajourner par suite de certaines révélations. On a appris que le général Narciso Lopez était à la tête de la conspiration. Celui-ci a pu s'embarquer à Matanzas avant qu'on n'eût expédié l'ordre de l'arrêter. Plusieurs des principaux habitans de l'île sont compromis, et quelques uns même ont été arrêtés. On cite entre autres Don José Maria Sanchez Iznaga don José G. Diez Villegas, et don José Joaquin Verdaquez. Ils comparaîtront devant une commission militaire que présidera le colonel Cristoval Zarria.

Il paraît que les Américains résidant à Cuba sont en butte aux soupçons du gouvernement et qu'ils sont strictement surveillés. Nous saurons prochainement ce que valent toutes ces rumeurs et s'il y a réellement à Cuba, comme on le dit, un parti de l'annexion.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous reproduisons plus loin, l'*Extra* que nous avons fait paraître samedi matin en recevant nos journaux de France. Nous y ajoutons les nouveaux détails que nous trouvons dans les feuilles parisiennes du 29 juin.

On a reçu en Angleterre des nouvelles de Paris du 30. La ville était encore en état de siége. Des patrouilles circulaient dans toutes les rues et dispersaient les quelques groupes qui cherchaient à s'y former. La tranquillité la plus complète régnait dans les quartiers qui sont d'ordinaire les plus turbulens. De nouvelles arrestations sont pratiquées chaque jour. Tous les théâtres sont fermés; quelques-uns même ont été transformés en hôpitaux. Raspail a été arrêté. Il n'est pas exact que le comte de Narbonne ait été tué; la victime est un nommé Lecompte. M. Marie, ex-membre de la commission exécutive, a été nommé président de l'Assemblée Nationale, à la place de M. Senard, à une majorité de 414 voix contre 297. Ces dernières ont été accordées à M. Dufaure. On paraît en général satisfait du nouveau ministère. M. Goudchaux, successeur de M. Duclerc, a désapprouvé le plan financier de ses prédécesseurs. Il est grandement question de nommer le général Cavaignac à la présidence. On le considère avec raison comme le sauveur de la République; les assassinats sont fréquens à Paris; plusieurs sentinelles ont été tuées par des hommes, travestis en gardes nationaux, qui s'approchaient d'elles pour leur dire le mot d'ordre. L'Assemblée Nationale, dans sa séance du 29 juin, a voté trois millions de francs à la garde nationale et un million à la garde mobile.

On verra dans le compte-rendu de la séance du 28 juin, qui figure dans une autre partie de nos colonnes, que le général Cavaignac, nommé chef de l'exécutif, a soumis à l'Assemblée Nationale la liste des nouveaux ministres désignés par lui. La plupart des noms ont été accueillis avec faveur, mais ceux de M. Carnot et de M. Le Blanc ont excité quelques murmures.

On assurait aux dernières dates que le général Changarnier avait été nommé commandant de la garde nationale de Paris, et le général Bedeau gouverneur militaire de la ville.

DERNIÈRES JOURNÉES DE PARIS.

Les douloureux événemens dont Paris vient d'être le théâtre ont frappé de stupeur notre population française. L'opinion la plus générale est que ces sanglantes journées, bien qu'elles aient répandu le deuil dans toute la France, serviront peut-être à fonder l'avenir de la République Française.

Il est cependant un point sur lequel il est plus difficile de tomber d'accord, c'est la cause immédiate de l'insurrection. Un prétexte avait été trouvé pour couvrir la démonstration du 15 mai; les journaux de Paris qui nous sont parvenus n'en fournissent pas qui explique les journées de juin. Ils en sont réduits aux conjectures.

La Commission Exécutive était devenue impopulaire, mais ce n'est pas avec du sang que l'on peut effacer les fautes d'un gouvernement. D'ailleurs la retraite des Pentarques, comme les appelle le *Corsaire*, n'eût satisfait aucune des passions engagées dans la lutte. Etait-ce donc la misère? mais un journal affirme que, pendant ces combats, les ouvriers ont été payés et que plusieurs d'entre eux, après avoir reçu leur paie, n'ont pas caché leur intention d'aller se battre le lendemain contre le gouvernement qui les nourrissait.

Voici comment le *National* s'exprimait, le 25 juin, sur cette déplorable lutte:

"Quel est le sens, quel est le but de l'exécrable bataille qui ensanglante depuis hier le pavé de nos rues? Que veut la sédition armée? Nous le cherchons vainement. Muette et sans drapeau, l'insurrection semble obéir à je ne sais quel mot d'ordre mystérieux qu'elle n'ose avouer.

Avec le suffrage universel, la liberté de la presse et le droit d'association, toute insurrection est un non-sens, un attentat à la souveraineté populaire, un crime social. Il ne peut dépendre d'une minorité de traduire ses griefs, si elle en a, en coups de fusil. Le prolétariat livre, dit-on, bataille. Mais à quoi servira cette bataille, sinon à verser un sang précieux? Qui pourrait en un jour changer la condition des prolétaires? Et quand eux-mêmes triompheraient aujourd'hui, quel remède apporteraient-ils à une situation plus forte que les hommes?

Est-ce donc la société elle même qu'on attaque? Les insensés qui ont rêvé la destruction de la propriété et de la famille croient-ils que les balles fratricides parties des barricades donneront à leurs théories la sanction que leur refuse le bon sens de tout un peuple? Ne sentent-ils pas, eux qui se prétendent républicains, qu'ils sont les plus cruels ennemis de la République?

Quelques jours plus tard, on essayait de jeter cette tentative de réaction sur le compte des Prétendans. A ce propos, le *Corsaire*, petit journal dans lequel on trouve souvent des aperçus pleins de sens et de vérité sous une forme satirique et même bouffonne, répond:

"On a dit dans le début que l'insurrection était fomentée par des prétendants.

C'est vrai.

Ces prétendants étaient au nombre de trois: le Terrorisme, le Socialisme et le Communisme.

Ce sont vraiment eux qui ont causé l'insurrection et *le National*, qui sait cela mieux que tout autre, a bien tort de faire semblant de prendre le change sur ce point."

L'Assemblée Nationale a ordonné une enquête sévère sur les causes de l'insurrection, et sur la conduite de ceux qui y ont pris part. La lumière jaillira peut-être des travaux de sa commission. Il est à désirer que le grand jour se fasse de tous côtés, et que le peuple sache enfin quels sont les intérêts pour lesquels il joue à la fois sa vie et les libertés de la France.

Un fait qu'il importe de constater, c'est la spontanéité d'action des départemens. Les insurgés comptaient sur leur assistance, mais à la première nouvelle de l'émeute, les troupes de ligne et les gardes nationales affluèrent de tous côtés dans les rues de Paris.

Un véritable corps d'armée, dit *le Journal des Débats*, a été ainsi envoyé par les départemens, ou plutôt s'est élancé spontanément en trois ou quatre fois vingt-quatre heures pour accourir dans les murs de la capitale, et à voir ce qui nous est annoncé de toutes parts, ce n'est encore que l'avant-garde de l'armée que la province nous tient en réserve pour la défense de la société et de la civilisation. Grâce au ciel, tant de zèle est pour le moment sans emploi, et le gouvernement a dû songer dès aujourd'hui à renvoyer dans leurs foyers les 40 ou 50,000 hommes qui, accourus de tous les points de la France, ont fait si généreusement à la patrie le sacrifice de leur temps et de leurs intérêts, et qui étaient venus pour lui offrir au besoin leur sang et leur vie.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

(*Récit du Siècle du 28 juin.*)

Nous avons, dans un numéro précédent, indiqué le plan d'attaque de l'insurrection. Ce plan, ainsi que nous l'avons dit, embrassait les deux rives de la Seine, et s'étendait parallèlement de la barrière Saint-Jacques jusqu'à la barrière Montmartre, comprenant les deux tiers environ de Paris.

Les moyens d'attaque et de résistance avaient été combinés avec une précision admirable; le but était évidemment d'entourer d'abord l'Hôtel de Ville et d'avancer ensuite progressivement sur les deux rives.

Les chefs de l'insurrection espéraient qu'en attaquant ainsi simultanément sur tous les points à la fois, ils dérouteraient la défense et attireraient à eux bon nombre de leurs partisans qui habitaient l'autre partie de la capitale.

Les moyens de répression employés par le général Cavaignac ont été prompts et énergiques.

Il a confié l'attaque aux trois généraux Bedeau, Lamoricière et Damesme, qui devaient agir au centre et aux deux extrémités de l'insurrection pour en empêcher le développement. Les premiers coups ont eu lieu aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. L'empressement héroïque que la garde nationale a mis à comprimer cette première tentative a eu le plus heureux résultat pour l'ensemble du plan de défense. Le général Lamoricière s'est aussitôt porté sur ce point et a empêché le développement de ce foyer d'insurrection. Pendant ce temps, l'insurrection était vigoureusement dans le quartier Saint-Jacques, où les généraux Bedeau et Damesme agissaient simultanément par la place Cambrai et le pont Saint-Michel.

Dans la soirée de vendredi, le général Bedeau avait dégagé les quais Saint-Michel, du Petit Pont et l'entrée des rues Saint-Jacques et de la Harpe. L'insurrection, de ce côté, était concentrée dans les environs du Panthéon et du quartier Saint-Marceau. C'est en enlevant les dernières positions des insurgés sur ce point que le général Bedeau avait été blessé et remplacé par le général Duvivier.

Sur la rive droite, les insurgés tenaient vigoureusement au faubourg Poissonnière, à la Chapelle Saint-Denis et dans toute la partie des boulevards extérieurs qui s'étend de la Chapelle au faubourg Saint-Antoine.

Le général Duvivier, en prenant le commandement, se transporta d'abord à l'Hôtel de Ville, qui était le point de mire des insurgés et qu'ils entouraient de tous côtés par l'insurrection. Il fallait s'emparer d'abord des rues adjacentes, depuis la rue Planche-Mibray jusqu'aux rues Rambuteau et de la Tixeranderie, car de tous côtés le feu éclatait avec une violence inouïe. A l'entrée de la rue Planche-Mibray, du côté du Pont-au-Change, s'élevait une barricade énorme qu'on essaya vainement d'enlever pendant plus d'une heure à la baïonnette. Il fallut employer le canon, et toute la nuit du vendredi au samedi passa avant qu'on pût s'en emparer, ainsi que des quatre qui s'élevaient derrière dans la rue Rambuteau et dans les rues adjacentes. Une fois les abords de l'Hôtel de Ville dégagés, au prix de pertes, hélas! trop cruelles, le général Duvivier commença l'attaque des rues qui avoisinent l'église Saint-Gervais et la rue St-Antoine.

Ici encore la lutte fut longue et meurtrière; il fallait enlever une à une les maisons, et quand on y était entré, on les trouvait vides et les soldats s'égaraient en recherches inutiles, car les insurgés avaient pratiqué des communications introuvables avec les maisons voisines et se retiraient ainsi jusqu'à la hauteur de la rue Geoffroy-Lasnier.—Le canon dut faire son œuvre de destruction pendant toute la journée de samedi et pendant toute la nuit du samedi au dimanche. En ce moment, nos troupes s'étaient avancées jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Antoine. A sept heures du matin, le général Duvivier fut blessé au pied au moment où il allait poursuivre le succès de son attaque. Le général Perrot lui succéda, et pendant toute la journée du dimanche poussa avec activité la marche de nos colonnes vers la place de la Bastille, où il avait fait sa jonction avec le général Lamoricière, ce qui eut lieu dans la soirée.

Sur la rive gauche, le général Damesme attaquait avec non moins de vigueur.

Durant toute la nuit du 23 juin, le feu ne cessa pas sur la place de la Sorbonne, dans la rue des Grès, dans la rue des Mathurins, sur la place Cambrai, et le 24 au matin, la garde mobile reprenait l'offensive dans ces quartiers. Vers deux heures, la rue Saint-Jacques fut balayée complètement, et le général Damesme la descendit avec une colonne. En même temps, le lieutenant-colonel Thomas dirigeait tous ses efforts vers le Panthéon, où étaient retranchés un grand nombre d'insurgés: toutes les avenues de ce monument étaient barricadées. Mais la garde nationale mobile ne connaissait plus d'obstacles. Les 1er, 2e, 10e, 16e et 18e bataillons de la mobile, deux bataillons des 16e et 24e léger, ainsi qu'un détachement de la garde républicaine, rivalisaient d'ardeur et combattaient autour du Panthéon. Le général Damesme remonta alors la rue Saint-Jacques. Les barricades qui entouraient la place du Panthéon furent canonnées et enlevées en peu de momens. Cette heureuse réussite fut due en partie à l'occupation de l'école de droit, dont s'emparèrent les gardes mobiles, qui dominaient toute la place par leurs feux. A peine le Panthéon fût-il occupé, que le général Damesme poursuivit les insurgés vers l'école polytechnique, tandis que le lieutenant colonel Thomas attaquait la barricade de la rue des Fossés Saint Jacques et poussait vers le quartier Mouffetard. La s'engagea au coin de la rue Sainte Geneviève un combat des plus vifs. Les insurgés occupaient une terrasse du collège Henry IV et une barricade formidable. Le général Damesme, qui n'avait cessé de faire preuve d'un courage digne du plus grand citoyen, et qui se montrait sur tous les points où était le danger, fut gravement blessé à cette barricade, et remit le commandement au lieutenant-colonel Thomas. Cependant l'ordre s'était complètement rétabli dans tout le quartier de la rue Saint-Jacques, de la place de la Sorbonne et du Panthéon; des reconnaissances furent poussées jusqu'à la caserne Mouffetard, qui fut occupée non sans peine. Le combat s'étendit plus à gauche vers la place Maubert, et cessait au contraire vers le Panthéon.

Le soir du 24, le général Bréa vint prendre le commandement exercé par le brave Damesme. La nuit fut tranquille. Le 25, le général Bréa fit reconnaître la rue Mouffetard et désarmer successivement les maisons suspectes, puis il fit réoccuper la caserne de l'Ours que l'on avait tenté d'incendier la veille. En même temps il confia la garde de la mairie du douzième arrondissement au premier bataillon de la mobile, et se mettant à la tête de deux bataillons d'infanterie de ligne, de deux pièces d'artillerie et de détachements de la mobile, le général Bréa descendit la rue St-Jacques, et marcha sur la barrière de Fontainebleau, occupée par 2,500 insurgés environ. En y arrivant, confiant dans sa bonne foi, il commit l'imprudence de parlementer avec quelques chefs de barricades qui l'emmenèrent de l'autre côté de la grille de la barrière; le capitaine d'état-major Mangin et le chef de bataillon du 24e léger suivaient le général; le représentant du peuple Deludre et le lieutenant-colonel Thomas étaient restés de ce côté intérieur de la barrière. A peine le général Bréa eut-il franchi la grille que les insurgés menacèrent le lieutenant-colonel de fusiller le général et ses officiers si la colonne ne mettait bas les armes.

Cette proposition fut accueillie comme elle le méritait. Ayant attendu durant deux heures, le citoyen Thomas qui avait eu le temps de prévenir le gouvernement de ce qui se passait et de recevoir une réponse, marcha sur les insurgés. Il venait d'apprendre le massacre du général. Sept barricades entouraient la place intérieure et extérieure de la barrière et en faisaient un réduit très-fort; elles furent canonnées et enlevées sans que la colonne éprouvât des pertes sensibles. Là un bataillon de la première légion de la garde nationale de Paris qui s'était joint à cette colonne fit preuve d'un aplomb et d'un zèle dignes des plus grands éloges. La barrière fut bientôt réoccupée par la troupe, par la mobile, et grâce aux dispositions prises, l'ordre fut promptement assuré et la nuit fut tranquille.

Dès ce moment, les quartiers St-Jacques et Mouffetard étaient au pouvoir de nos troupes: l'insurrection avait été éteinte dans des flots de sang.

Le général Lamoricière avait de son côté vigoureusement combattu, après avoir enlevé les redoutables positions des hauteurs du faubourg Poissonnière, Montmartre et La Chapelle, où le 25 au soir il avait fait pendant la nuit des dispositions pour enlever le faubourg du Temple et opérer ensuite sur le flanc gauche du faubourg Saint-Antoine. Le 26 au matin, après avoir canonné les premières barricades qui s'élevaient à l'entrée du faubourg du côté du canal, il les fit enlever à la baïonnette et s'avança jusqu'au delà de la barrière; de là il se rabattit du côté du faubourg St-Antoine.

En ce moment on commençait à parlementer. Cette circonstance empêcha le déploiement de sa colonne, qui devait s'étendre, en faisant un demi-cercle, depuis le canal jusqu'à la barrière du Trône, [illegible] toute voie de retraite. On doit regretter que ce mouvement n'ait pas réussi, car les principaux chefs de l'émeute et un grand nombre d'insurgés n'eussent pu se sauver, comme ils l'ont fait, par ce point. Tel est l'ensemble général des opérations dirigées par le général Cavaignac, et qui ont enfin réussi à comprimer la plus terrible, la plus dangereuse insurrection qui ait jamais éclaté dans Paris.

Le Journal des Débats, du 29 juin, ajoute de nouveaux détails à ceux qu'il avait déjà donnés sur l'insurrection. En voici quelques extraits:

Nous avions cru devoir évaluer d'abord le nombre des insurgés à 25 ou 30,000 combattans. Aujourd'hui que l'ensemble des faits est mieux apprécié après quatre jours de combat sur un cercle immense, on porte ce nombre à 40,000. Ce chiffre ne semble pas exagéré quand on considère qu'il n'a pas fallu moins d'une force double pour triompher de cette insurrection, la plus formidable, la mieux conduite et la plus désespérée qu'on ait vu parmi nous.

.......La guerre des barricades bien connue du peuple de Paris par une pratique si fréquente, au point qu'on a parlé d'un homme surnommé *le professeur des barricades*, cette guerre a été singulièrement perfectionnée cette fois; il a fallu déployer les moyens les plus énergiques de la guerre des siéges pour en venir à bout, et encore après quatre jours et quatre nuits de combats acharnés. Les barricades les plus éloignées, celles qu'on avait pu élever à loisir, comme dans le quartier Saint-Antoine, étaient de véritables constructions par assises régulières de pavés et de pierres de taille, et d'une épaisseur à l'épreuve du canon. Quelques barricades très étendues présentaient de face un angle rentrant, soit pour neutraliser en partie l'effet du boulet, soit pour fournir à droite et à gauche une double fusillade convergeant sur les troupes assaillantes. Dans plusieurs rues, les insurgés, s'emparant des maisons, perçaient les murs à coups de pioche pour établir ainsi de longues communications qui leur permettaient d'avancer ou de faire retraite à l'abri. Ils brisaient les vitres, garnissaient les fenêtres avec les matelas et les meubles des habitans, et les plus habiles tireurs faisaient un feu des plus nourris et des plus meurtriers, pendant que leurs camarades s'occupaient activement à charger les fusils de rechange.

.......Ces forteresses improvisées par les insurgés ont été principalement les maisons situées au bas du pont Saint-Michel, sur la rive gauche, l'église Saint-Severin, le Panthéon et l'École de Droit; l'église Saint-Gervais, derrière l'Hôtel-de-Ville, les maisons de la place St-Gervais et de la place Baudoyer, une partie de la rue du Temple et du faubourg, les constructions nouvelles du clos Saint-Lazare, les angles des grandes rues qui débouchent sur la place de la Bastille, et enfin tout le faubourg Saint-Antoine, qui n'a été occupé que le dernier, et où il restait encore vingt mille combattants.

........On sait que la lutte éclata le 23 à la porte Saint-Denis, on vit paraître une masse d'hommes sans armes, faisant flotter les bannières des ateliers nationaux, des clubs, et des quelques corporations d'ouvriers. Bientôt deux barricades furent faites avec les pavés, et en un clin d'œil presque tous les hommes se montrèrent armés de fusils, on ne sait comment. L'insurrection était assez évidemment annoncée dès la veille. Il y avait eu un rassemblement de 3,000 hommes sur la place du Panthéon, et tous s'étaient donné rendez-vous pour le lendemain. Cependant la commission exécutive ne paraît pas avoir aperçu le péril, car on assure qu'il n'y avait en ce moment que dix mille hommes de troupes à Paris. La garde nationale se trouva seule en présence de l'insurrection pendant une grande partie de la journée du 23. C'est elle qui soutint le premier feu et qui attaqua les premières barricades à la porte Saint-Denis, dans la Cité et vers le boulevard du Temple.

.......L'insurrection, à son début, s'annonçait d'une manière terrible, et la combinaison arrêtée par les chefs se développait avec un ensemble des plus redoutables. Le centre s'avançait par la rue Saint-Antoine, et prenait une forte position à Saint-Gervais, s'efforçant de gagner la place de l'Hôtel-de-Ville, énergiquement défendue. L'aile gauche opérait en deux colonnes par la rue Saint-Jacques et par la rue Saint-Victor, s'étendant dans la Cité jusqu'à l'Hôtel-Dieu, et cherchant à franchir le pont Saint-Michel et le Pont au-Change. Mais enfin des dispositions de défense avaient été prises, les troupes, la garde nationale, la garde mobile, repoussaient les attaques au prix du sang le plus généreux, s'emparaient de Saint-Severin, de la place Maubert et de la rue Saint-Victor.

.......La destruction de tous ces combats de quatre jours a eu pour théâtre, comme on sait, le faubourg Saint-Antoine, dont la nombreuse population ouvrière, [illegible] l'insurrection, par les ambitieux qui rêvaient le pouvoir, était livrée à toutes les fureurs d'une guerre d'extermination. On a dû attaquer ce vaste quartier par trois colonnes appuyées d'une formidable artillerie dont les détonations redoublées ébranlaient tout le faubourg et retentissaient au loin dans Paris.

Pendant que l'on se battait sur la place de la Bastille, à l'entrée du faubourg, les insurgés, refoulés du faubourg du Temple et du boulevard, se retranchaient de l'autre côté du canal. Les chefs avaient très-bien calculé que cet obstacle pouvait devenir pour eux comme une forte citadelle. En arrière, ils avaient révolutionné la commune de Belleville, qui leur servait de point d'appui et couvrait leur dernière retraite. Arrêtés enfin aux barrières, ils se sont encore défendus sur plusieurs points du mur d'octroi avec acharnement. Ils avaient élevé des barricades au dehors, et avaient percé des meurtrières dans le mur. C'est seulement pied à pied qu'on a pu déloger ces furieux de toutes leurs positions.

Le nombre des victimes de part et d'autre est immense. Quelques personnes l'évaluent à un nombre de 10,000 hommes, tant tués que blessés. La plupart des blessures sont horribles. Pour l'évaluation générale des pertes, il suffit de compter les généraux atteints. Sur dix généraux qui avaient des commandemens, sept ont été frappés, dont deux ont été tués. Voici leurs noms: tués, les généraux Negrier et Bréa; blessés, les généraux Bedeau, Duvivier, Damesme, Korte, Lafontaine, Fouché; n'ont pas été atteints, les généraux Lebreton, Perrot et Lamoricière. Ce dernier a eu deux chevaux tués sous lui.

—Une commission militaire est en permanence au rez-de-chaussée du château des Tuileries; elle est composée de juges d'instructions, de capitaines d'état-major de la ligne et de la garde nationale; M. le commandant Courtois d'Hurbal, quoique blessé à la prise de l'une des barricades de la porte Saint-Denis, assiste au conseil; plus de quinze cents hommes ont déjà été conduits dans le caveau des Tuileries; trois cents ont été interrogés; on établit trois catégories: ceux qui avouent leur participation à la lutte terrible qui vient d'ensanglanter Paris et contre lesquels s'élèvent des charges graves; la 2e catégorie comprend ceux qui ont été contraints, forcés, suivant leur dire, par les insurgés de se mêler à eux; le troisième est composé des personnes qui, réclamées par leurs familles, par des représentans du peuple, par des maires, ont été indûment arrêtées. Parmi ces dernières, quarante-trois déjà ont été mises en liberté. Dès que les prisonniers ont été interrogés, ils sont conduits dans les diverses prisons de la capitale et dans les forts par des détachemens de garde nationale et par des escadrons de garde à cheval. (*Siècle*, 28 juin.)

—La commission militaire qui siège au palais des Tuileries s'est adjoint aujourd'hui un grand nombre d'officiers. Le nombre des prisonniers est tellement considérable qu'on ne peut savoir quand les opérations seront terminées. On porte à plus de six mille le chiffre des insurgés qui ont déjà été dirigés sur les Tuileries. D'heure en heure, depuis quatre jours, des convois de détenus escortés par la garde nationale à cheval et la troupe de ligne sont dirigés dans les forts et dans les prisons de Paris. Le conseil de guerre a longuement interrogé aujourd'hui le tambour-major de la 12e légion de la garde nationale; il a fait des demi-aveux. (*Siècle du 29 juin.*)

—La commission militaire qui fonctionne au château des Tuileries a interrogé, comme nous l'avons déjà dit, plus de trois cents prisonniers, presque tous étaient porteurs de pièces d'or; il y en avait parmi eux qui avaient jusqu'à cinq louis. Nous avons vu une caisse remplie d'argent pris sur les insurgés. Plusieurs insurgés, interrogés par les juges d'instruction, qui leur demandaient pourquoi ils ne s'étaient pas rendus plus tôt, ont répondu: "*Il fallait bien que nous gagnions l'argent qui nous avait été donné.*" Aucun d'eux n'a voulu livrer encore à la justice les noms des infâmes instigateurs de ce terrible complot.

Nous en avons nous-mêmes interrogé plusieurs; nombre d'entre eux nous ont paru hébétés, quelques uns jouaient la folie, ceux-là nous ont dit que la misère les avait conduit à prendre les armes, d'autres disaient qu'ils avaient combattu pour la République démocratique et sociale.—Qu'appelez-vous la République démocratique et sociale? leur avons-nous dit.—C'est le gouvernement des ouvriers, nous ont-ils répondu. L'un des plus redoutables comme malheureux est le nommé Pasquin, qui a été arrêté à Belleville: ce misérable, accusé d'avoir coupé les deux poignets à un officier, se vante de son infâme action.—Conduit dans la chambre où est enfermée la femme Leblanc, dont nous avons parlé. Cette horrible femme, qui est accusée d'avoir tranché la tête à quatre gardes mobiles avec un couperet, avouait audacieusement hier avoir accompli cette infâme boucherie; avec un cynisme effroyable et une ignoble assurance, elle a répondu au juge d'instruction: *J'ai cru rêver.* Hier cette femme avait l'orgueil de son acte, aujourd'hui, elle niait tout; elle nous a dit qu'on la calomniait, qu'elle n'avait rien fait: les gardiens qui nous accompagnaient lui rappelaient ses aveux de la veille et lui montraient la cicatrice énorme qu'elle a à l'index de la main droite et qui provient d'une morsure faite sans doute par l'une de ses victimes; elle a répondu que cette morsure lui avait été faite par les hommes qui l'ont arrêtée, et que tout ce qu'on disait d'elle avait été inventé par son mari, qui voulait la perdre. Son mari est un des insurgés: il est lui-même en état d'arrestation. Deux autres femmes sont enfermées avec la femme Leblanc; l'une s'appelle Lecharrier, elle a été arrêtée rue Buchat; l'autre a nom Odile Guinard, elle a été arrêtée rue Saint-Sébastien, No 38.

[*Siècle*, 29 juin.]

—Voici les chiffres que nous avons recueillis nous-mêmes aujourd'hui dans les hôpitaux; il y a en ce moment à la Charité 190 blessés, au Val-de-Grâce 190, à l'Hôtel-Dieu 409; dans cet hôpital il en est arrivé un bien plus grand nombre, mais beaucoup ont succombé dans les premières heures. On compte 90 blessés à l'hôpital Dubois, 76 à la Clinique, 60 à Saint-Lazare, 300 à l'hôpital St-Louis. Le général Damesme, qui est au Val-de-Grâce, a été amputé de la cuisse à la partie supérieure. L'opération, bien que très grave, présente des chances de succès. [illegible]

—Quelques journaux ont annoncé que plusieurs femmes avaient été arrêtées au moment où elles vendaient aux soldats de l'eau-de-vie empoisonnée.

Il est vrai que les arrestations dont il s'agit ont eu lieu, mais il faut ajouter que l'analyse chimique à laquelle il a été procédé par M. Pelouze, a constaté de la manière la plus formelle qu'il n'existait aucune substance vénéneuse dans l'eau-de-vie saisie.

On a aussi avancé que le 27 juin on avait arrêté une vivandière accusée d'avoir vendu de l'eau-de-vie empoisonnée dans le quartier du Gros-Caillou, que cette vivandière avait opposé la plus vive résistance, qu'on ne lui avait pas laissé le temps de faire usage d'un pistolet, etc., etc.

La femme qui a été arrêtée dans le quartier du Gros-Caillou n'est pas vivandière, ne vendait pas d'eau-de-vie; elle était seulement ivre d'eau-de-vie.

Il est faux aussi que depuis la fin de la lutte il y ait eu un seul prisonnier fusillé.

Les derniers jours que nous venons de traverser ont été signalés par trop de douloureux événemens pour qu'on ne soit pas heureux de pouvoir démentir de pareils faits. (*Siècle.*)

—Un incident dramatique a marqué avant-hier la course faite par le général Lebreton à travers le camp de l'émeute à la Chapelle et à la Villette, en compagnie de M. Dubochet, commandant le 2e bataillon de la 3e légion. Au-delà d'une barricade qui venait d'être franchie, le général avait rencontré dans une attitude suspecte un capitaine et un lieutenant de la garde nationale.

Ces deux chefs d'insurgés tâchaient de faire bonne contenance sans parvenir à persuader le général, quand celui-ci se tourna vers un chef de bataillon de la même commune qui avait fait son devoir: "Commandant, lui dit-il, oubliez tous les rapports personnels qui ont pu exister à ces deux hommes; il s'agit ici de la défense de la patrie, du salut de la République, au nom des épaulettes que vous portez, sur votre foi et votre honneur, dites-moi si ces deux hommes ont combattu pour ou contre l'ordre social."

Le chef de bataillon se recueillit un moment, puis se découvrant et mettant une main sur son cœur: "Au nom de Dieu, répondit-il, et sur l'honneur j'affirme que ces deux hommes étaient sur la barricade et qu'ils combattaient contre nous!" L'un des insurgés ayant voulu saisir la main de M. Lebreton. "Retire-toi, misérable! s'écria le général; tu as perdu le droit de toucher la main d'un honnête homme." Ces deux chefs d'insurgés sont au nombre des prisonniers. (*Siècle du 29 juin.*)

— Le capitaine d'état-major Loverdo, aide-de-camp du général Damesme, envoyé pour reconnaître une barricade rue des Mathurins-St-Jacques, est pris par les insurgés. Dans cette circonstance critique, ce brave officier a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage admirables. Les chefs de la barricade voulaient le forcer de se mettre à leur tête; il leur a répondu qu'ils pouvaient le tuer, mais qu'ils ne le déshonoreraient jamais.

Alors, on a voulu le fusiller. Un des chefs s'y est opposé en disant: *Je suis un ancien militaire et je ne souffrirai pas qu'on assassine ainsi un officier désarmé.* Cet homme, qui exerçait un véritable ascendant sur les insurgés, est parvenu à délivrer le capitaine Loverdo et a voulu le reconduire lui-même jusqu'à la rue des Mathurins-St-Jacques, où était le quartier-général du général Damesme. M. Arago, membre de l'ex-pouvoir exécutif, s'y trouvait en ce moment. M. le capitaine Loverdo ayant raconté ce fait, on a entouré cet homme et on l'a félicité sur sa belle conduite; mais après quelques instans, il s'est retiré en disant: *Messieurs, je vous laisse; vous êtes à votre ouvrage, je retourne au mien.* Et il s'est éloigné. Quelques heures après, on a attaqué et enlevé la barricade.

—Sur plusieurs barricades, des têtes coupées et coiffées de képis avaient été placées comme des épouvantails. Enfin, une tête, dans la bouche de laquelle on avait cousu de la poix et mis une mèche, a été plantée sur une pique. Cet horrible fanal a été allumé et les misérables qui avaient commis cette effroyable barbarie chantaient autour de ce hideux trophée: *Des lampions! des lampions!* (*Constitutionnel.*)

—A la nouvelle de l'insurrection de Paris transmise par le télégraphe, l'armée des Alpes s'est mise en marche vers la capitale. Le général Oudinot ayant pris la poste était arrivé hier à Paris. Il assistait à la séance.

—Le petit-fils du général Lamarque a été blessé en combattant pour la cause de l'ordre dans les rangs de la brave garde mobile.

—Un des boulets partis d'une des pièces qu'avait avec lui le 23e lorsqu'il vint délivrer le détachement du 49e de ligne resté à la caserne de Reuilly, a fracassé par moitié le vieil arbre de la liberté qui est devant le corps de garde de la rue Montreuil, et qui est le seul subsistant de ceux que l'on a plantés à Paris en 1791.

Deux frères, qui faisaient partie des insurgés, voyant l'artillerie préparée à faire feu, s'étaient appuyés côte à côte contre la devanture de la boutique située à l'angle de la rue Saint-Bernard. Le boulet part, brise l'arbre, et du même coup enlève la tête des deux frères, dont les cadavres restent contre la muraille.

—On va s'occuper avec activité du prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine. L'importance de ces travaux sera un grand bienfait pour la classe ouvrière, qui y trouvera pendant au moins deux ans de quoi s'occuper. La ville de Paris gagnera, du reste, beaucoup à ce vaste projet.

—Après l'insurrection, l'assassinat. Hier soir, M. Lallier, commandant militaire du Palais National, a été victime d'une tentative de meurtre. Il passait dans une des petites rues avoisinant le palais, lorsqu'un homme en blouse se précipita sur lui, le saisit par le cou en essayant de le frapper d'un poignard. Heureusement M. Lallier est assez de force pour se dégager et étendit le misérable à ses pieds d'un coup de pistolet. L'assassin est mort ce soir dans d'affreuses convulsions.

—Aujourd'hui, à six heures, quatre-vingt-six voitures de toute espèce se dirigeaient sur Vincennes. Ces voitures contenaient environ trente mille fusils à piston qui avaient été enlevés aux insurgés pendant ces quatre jours. L'escorte se composait de dragons et de carabiniers.

—Parmi les prisonniers faits avant hier se trouvait un homme porteur d'une sacoche contenant 5,000 francs. Cet individu a dit être payeur à domicile des ateliers nationaux. Il a avoué qu'il avait distribué aux insurgés une somme égale à celle qu'on avait trouvée sur lui. Cet argent a été porté à la préfecture.

SIMPLES QUESTIONS.—Comment se fait-il que les insurgés aient pu, à loisir, annoncer, préparer, commencer l'insurrection; proclamer la prise d'armes du lendemain, le 22, au club du *du Peuple*; délibérer, dans une [illegible] salle du *Vieux Chêne*; élever leurs barricades, pendant la nuit du 22, et la matinée du 23?

Comment se fait-il que le rappel ait été battu, *seulement sur l'ordre d'un maire*?

Comment se fait-il que la 2ème légion ait marché seule à la barricade de la Porte-Saint-Denis?

Comment se fait-il que la 2ème légion soit restée plusieurs heures à peu près seule, c'est-à-dire avec quelques mobiles, dans le faubourg Saint-Martin, le vendredi 23?

Comment se fait-il qu'on ait trouvé chez Deflotte, un des chefs de l'insurrection, des laissez-passer signés de M. de Lamartine et de M. Louis Blanc? (*Corsaire.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 juin.

M. le Président:—J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée Nationale le projet de proclamation qu'elle a chargé son président de lui présenter.

"Français!

"L'anarchie est vaincue, Paris est debout, et justice sera faite. Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements!

"Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile (bravo! bravo!), à nos écoles, à la garde républicaine, et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté! (Très-bien! acclamations) Tous, au mépris de leur vie et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. (Très bien!) Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur, et sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du dix-neuvième siècle était menacée de périr. (Très bien!)

"Mais non, la civilisation ne peut pas périr; non, la République, œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas. (Bravo! bravo!) Nous le jurons pour la France tout entière, qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol.) Très bien! très bien!) Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides.

"Tous les ennemis de la République s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré. Ils sont vaincus, et désormais aucun d'eux ne peut tenter de relever leur sanglant drapeau. (Très bien! très bien!)

"Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris ces milliers de soldats citoyens dont l'enthousiasme nous laisse encore tout émus, ne nous dit-il pas assez que, sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple (très bien! très bien!), et les décrets de l'Assemblée Nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables calomnies, pour proclamer que dans notre République il n'y a plus de classes, plus de priviléges possibles, que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt a toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir rétabli énergiquement l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tous ceux qui travaillent et qui souffrent parmi nous? (Applaudissemens.)

"Français, unissons-nous dans le saint amour de la patrie; effaçons les dernières traces de nos discordes civiles; maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie; que rien ne nous fasse dévier du principe de notre révolution, mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée, que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la concorde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir et pour se défendre de ses propres excès (Bravo!)

"C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune République et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir de jour en jour plus grande, plus prospère, et puisant une nouvelle force et une nouvelle garantie de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser."

De toutes parts: Vive la République!

[illegible]

Mouvement unanime:—C'est inutile, aucune expression ne nous en est échappée.

M. le président:—Que ceux qui adoptent la proclamation que je viens de lire veuillent bien se lever.

L'Assemblée, sans nulle exception, se lève pour l'adoption.

Plusieurs membres de la gauche, en se levant: Honneur au rédacteur de la proclamation! (Assentiment universel.)

Nul ne se lève à la contre-épreuve.

M. le Président—La parole est à M. le général Cavaignac. (Vive sensation).

M. le général Cavaignac—Citoyens représentans, conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'annoncer hier dans la nuit à l'Assemblée Nationale, je viens déposer entre ses mains le pouvoir qu'elle a bien voulu me confier. Ainsi que j'ai eu l'honneur de lui faire remarquer dans la séance de la nuit, il y a complète indépendance entre ces deux faits: celui de l'état de siége qui doit être maintenu, cela importe à la sûreté publique, et celui d'un pouvoir, permettez-moi de le dire, dictatorial qu'il importe de ne pas laisser subsister en présence des graves événemens dont nous sortons à peine.

Le pouvoir exceptionnel que j'ai accepté était appuyé sur la pensée de tous, il importe qu'il cesse avec les circonstances qui l'ont fait naître. Il faut que le pouvoir exécutif soit le produit, non pas d'une espèce de proclamation votée d'urgence en présence des barricades, mais le produit d'une proclamation mûrement réfléchie. Tels sont les motifs qui me déterminent à déposer entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle m'a conférés.

Plusieurs voix—On vous les continuera.

M. le général Cavaignac, remontant à la tribune—J'ai omis d'ajouter que le ministère m'a remis à l'instant même sa démission pour être présentée à l'Assemblée.

M. Flocon, à la tribune—Citoyens, le ministère nommé par la commission exécutive se retirait avec elle, lorsque vous avez investi d'un pouvoir dictatorial le général Cavaignac. Il a demandé son concours et a insisté pour que tous les ministres restassent auprès de lui, parce qu'ils pouvaient rendre des services chacun dans son administration. Nous sommes restés auprès du général Cavaignac, et nous avons rendu, autant que cela dépendait de nous, les services que réclamaient les circonstances. Nous voulons maintenant régulariser notre situation.

M. le President—Avant de donner la parole à personne, il convient qu'au nom de cette Assemblée le président, qui en son organe et qui a été témoin de la manière dont le général Cavaignac s'est acquitté de sa mission à toutes les heures de chaque jour, propose de lui transmettre des témoignages de reconnaissance. (Oui! oui! *Vive la République!*)

Plusieurs voix—Au nom de la patrie tout entière!

M. le President—Je n'ai pas besoin de dire que la formule de remercîmens doit avoir lieu non pas seulement au nom de l'Assemblée Nationale, mais au nom de la France tout entière. (Oui! oui!) Un décret va être rédigé afin que l'Assemblée puisse y consigner l'expression unanime de ses sentimens pour déclarer que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. (Mouvement d'adhésion.)

M. le général Cavaignac—Citoyens représentans, permettez-moi de demander que le décret que vous allez rendre comprenne d'une manière inséparable la garde nationale, l'armée, la garde mobile, les écoles, et, permettez-moi d'ajouter les membres de cette assemblée, mes amis, mes collègues, qui ont coopéré si efficacement avec nous et dont les noms sont dans toutes les bouches. (Vive approbation.)

M. Bonjean:—Citoyens, ce n'est pas assez de déclarer que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, dans les circonstances actuelles, [illegible]; nous ne pouvons rester sans pouvoir exécutif, et je supplie l'assemblée [illegible] (Oui! oui!) Je demande que le général Cavaignac soit prié de vouloir bien conserver le pouvoir dont il a fait un si noble usage.

Nombre de voix:—Ce n'est pas la question!

M. Martin (de Strasbourg):—Citoyens représentans, je ne monte à cette tribune que pour déposer une proposition que j'espère, n'aura pas besoin d'être développée. Voici son texte:

" L'Assemblée Nationale confie le pouvoir exécutif au général Cavaignac.

" Il prend le titre de président du conseil des ministres, et il nommera son ministère."

Une foule de membres:—C'est cela! Aux voix! aux voix!

M. Portalis:—Je demande la division des paragraphes. (Non! non!)

Plusieurs voix.—La proposition est indivisible.

M. le Président:—La division est réclamée (oui! oui! non! non!), à moins que l'Assemblée ne regarde la proposition comme indivisible.

Plusieurs membres—La division est de droit.

M. le Président:—Je mets aux voix le premier paragraphe:

" L'Assemblée Nationale confie le pouvoir exécutif au général Cavaignac."

Toute l'Assemblée se lève au milieu des plus vifs applaudissemens.

M. le Président:—Le paragraphe est adopté.

Plusieurs voix:—Faites la contre-épreuve

M. le Président:—Lorsque toute l'Assemblée est debout la contre-épreuve est inutile. Cependant je vais la faire puisqu'elle est demandée.

Aucun membre ne se lève contre le paragraphe.

M. le Président:—Deuxième paragraphe:

" Il prend le titre de président du conseil."

Le paragraphe est adopté à l'unanimité.

M. le Président:—Troisième et dernier paragraphe; " Et il nommera son ministère."

Le paragraphe est adopté. Plusieurs membres de la droite se sont abstenus de voter.

L'extrême gauche a voté pour l'affirmative sur chacune des propositions.

L'ensemble du décret est pareillement adopté. MM. Dupin, de Rémusat, de Montalembert, Portalis et quelques membres appartenant à diverses fractions de l'Assemblée ont voté contre.

SÉANCE DU SOIR.

La séance est reprise à neuf heures moins un quart.

M. le président.—On me propose d'ajouter au décret que vous avez voté ce matin une mention particulière de regrets sur la mort de l'archevêque de Paris.

"L'Assemblée Nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentimens de religieuse reconnaissance et la profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvée pour le dévouement et la mort saintement héroïque de M. l'archevêque de Paris." (Très-bien! très-bien!)

L'addition est adoptée.

M. le président.—M. le président du conseil a la parole.

M. le général Cavaignac, président du conseil.—Citoyens représentans, j'ai l'honneur de donner connaissance à l'Assemblée du ministère que j'ai composé, conformément à son décret de ce jour.

Au ministère de l'intérieur, le citoyen Senard;

Au ministère des affaires étrangères, le citoyen Bastide;

Au ministère des finances, le citoyen Goudchaux;

Au ministère de la justice, le citoyen Bethmont;

Au ministère de la guerre, le général Lamoricière;

Au ministère de l'instruction publique, le citoyen Carnot. (Marques d'étonnement.—Murmures prolongés.—Quelques voix: Non! non!)

Au ministère du commerce et de l'agriculture, le citoyen Tourret, de l'Allier. (Plusieurs voix: Bravo!)

Au ministère des travaux publics, le citoyen Recurt;

Au ministère de la marine, l'amiral Leblanc.

Après quelques débats sur l'élection d'un président, en remplacement de M. Senard, appelé au ministère de l'intérieur, l'Assemblée s'ajourne au lendemain.

Chronique Locale.

GARE AUX VOLEURS!—Depuis quelque temps, une bande de voleurs semble avoir déclaré la guerre aux promeneurs nocturnes de notre bonne ville. Henry Louis a été arrêté dans la soirée de samedi par le watchman Caleb, au moment où il entreprenait une tentative de vol sur la personne de M. Moïse Mondefer.

Un autre attentat du même genre a eu lieu vendredi soir, à 10 heures, rue de l'Esplanade. Un marin renvoyé tout récemment du service des Etats-Unis, fut abattu par deux hommes qui lui enlevèrent $110 qu'il tenait cachées dans une ceinture autour de la taille. Une querelle s'étant élevée entre les deux voleurs à propos du partage de leur butin, l'un deux nommé Wise, voulut se venger de son déloyal associé en le dénonçant à leur victime. Mais lorsqu'il se présenta au marin, celui-ci le reconnut et le fit arrêter sur le champ.

—Le magasin de M. Michael Rowan, No 196 rue Royale, a été enfoncé pendant la nuit de vendredi dernier, et un vol d'environ $60 y a été commis. Des voleurs y ont pénétré par la porte de derrière. Ces vols nocturnes deviennent vraiment d'une fréquence déplorable, à la Nouvelle-Orléans. La police ne saurait avoir trop de zèle et de vigilance pour y mettre fin.

MEURTRE.—Un meurtre a été commis dans la soirée de samedi dernier, vers les huit heures, au café tenu par M. Lawson, au coin des rues Quartier et Vieille Levée. Un nommé John Welsh était entré dans le café, et y occasionnait d désordre; le garçon de comptoir, nommé William Peterson, vint à lui, et l'invita à se retirer s'il voulait continuer le tumulte. Welsh, sans autre provocation que ce simple propos, tira de sa poche un large couteau et le plongea dans le côté droit de Peterson; il levait déjà le bras pour infliger une seconde blessure, lorsqu'un des témoins de cette scène affreuse le retint à son corps défendant. Peterson est mort une heure après avoir reçu le coup fatal. Welsh fut arrêté sur le champ par le caporal Crévon; le recorder Génois procéda hier matin à l'instruction de cette horrible affaire, et après l'audition de quelques témoins, renvoya l'accusé pardevant la 1re Cour de District.

VOL DE NUIT PAR UN ESCLAVE.—Félix, esclave appartenant à M. Jules Benit, est accusé d'être clandestinement introduit chez M. Achille Brouet, rue des Ursulines. Après avoir ouvert la porte de la cour à l'aide d'une fausse clé, il [illegible]